

REGLEMENT DU PARIS-SACLAY RUNNING TOUR 2025

1ère édition

Article 1 : ORGANISATEUR

L'agglomération Paris-Saclay, organise le **dimanche 22 juin 2025** à partir de 08h30 une course à pied inclusive sous le nom de « Paris-Saclay running tour », traversant les communes de Villebon-sur-Yvette, Palaiseau et Orsay.

Article 2 : EPREUVES & PARCOURS

Distance :

« Paris-Saclay running tour », comporte 3 parcours nature :

- Une course nature de 05 km dont le départ s'effectuera à 10h00

Le dénivelé cumulé est de + 43m

- Une course nature de 10 km dont le départ s'effectuera à 10h00

Des points de difficulté sont présents aux kilomètres 8 et 9.

Le dénivelé cumulé est de + 53m

- Une course nature de 21,1 km dont le départ s'effectuera à 10h00

Des points de difficulté sont présents aux kilomètres 8 et 9 puis 18,5 et 19,5.

Le dénivelé cumulé est de + 162m

Les départs s'effectueront au complexe sportif de Saint-Exupéry à Villebon-sur-Yvette

Le profil de ces parcours est adapté aux personnes en situation de handicap pour qui l'usage d'une joëlette est recommandé. Il est possible de demander la mise à disposition d'une joëlette pour participer à la course ainsi que des accompagnateurs au moment de l'inscription en ligne.

Les consignes de sécurité et le respect du balisage sont obligatoires.

Relai :

Les parcours sont réalisables en binôme. Des espaces de relai seront matérialisés de la façon suivante :

Parcours de 21,1km : Au niveau de la mairie de Villebon-sur-Yvette, au kilomètre 10.

Parcours de 10 km : Au niveau de la promenade de l'Yvette (traversée entre Palaiseau et Villebon) au kilomètre 5.

Le parcours de 21,1km est aussi réalisable en quatuor :

- 1^{er} relayeur : départ du complexe sportif Saint-Exupéry à Villebon-sur-Yvette
- 2^{ème} relayeur : au niveau de la promenade de l'Yvette (traversée entre Palaiseau et Villebon) au kilomètre 5.
- 3^{ème} relayeur : au niveau de la mairie de Villebon-sur-Yvette, au kilomètre 10.
- 4^{ème} relayeur : au niveau de la promenade de l'Yvette (traversée entre Palaiseau et Villebon) au kilomètre 15 (même endroit que le 2^{ème} relayeur).

Le parcours est tracé sur des voies fermées à la circulation ou faisant l'objet de circulation alternée. Néanmoins, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte, tout au long du parcours, la signalétique mise en place par l'Organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'Organisateur. Après le passage du véhicule clôturant l'Évènement, les participants devront se conformer aux règles du Code de la route.

Article 3 : INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectuera sur le site <https://www.onsinscrit.com/>

L'INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA PAS POSSIBLE – UNIQUEMENT INSCRIPTION SUR INTERNET JUSQU'AU 20 JUIN.

L'ensemble des courses est limité à 800 participants.

Le site d'inscription sera ouvert du 25 mars au 20 juin 2025

La course est ouverte à tous, après avoir fourni les justificatifs obligatoires suivants :

- **Les licenciés majeurs** UNIQUEMENT de la Fédération française d'Athlétisme (FFA) doivent fournir le numéro ou la copie de leur licence (Athlé compétition, running ou entreprise) ou bien de leur pass « j'aime courir » pour la saison 2024-2025
- **Les non-licenciés majeurs**, devront fournir un Parcours de Prévention Santé (PPS) de – de 3 mois à la date de l'évènement (<http://pps.athle.fr>)
- **Les mineurs** sont tenus de fournir une autorisation parentale (+) une attestation de santé pour mineur. ([questionnaire sante mineur.pdf](#))

En l'absence de ces documents, l'inscription ne sera pas complète et aucun dossard ne sera distribué, ni même aucun remboursement.

Montant des inscriptions :

5 km

- Moins de 12 ans : Gratuit
- De 12 à 25 ans : 5€
- Plus de 25 ans : 7 €

10km

À partir de 14 ans, en relais, 16 ans pour le 10 seul

- De 16 à 25 ans : 7€
- Plus de 25 ans : 10€

- La course en relais (2 personnes dont 1 personne majeure le jour de la course) : 14€ pour l'équipe

21,1km

À partir de 18 ans

- De 18 à 25 ans : 15€
- Plus de 25 ans : 20 €
- La course en relais (2 personnes dont 1 personne majeure le jour de la course) : 30€ pour l'équipe
- La course en relais (4 personnes majeurs le jour de la course) : 40€ pour l'équipe

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans accord de la Direction de course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dès que le quota de participants par course est atteint.

Article 4 : DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera **le samedi 21 juin de 16h à 19h** au magasin Intersport situé à Auchan Villebon 2 et **le dimanche 22 juin** au complexe sportif Saint Exupéry à Villebon-sur-Yvette le jour de la course **de 9h00 à 9h45**.

Le retrait de dossard ne sera plus possible après 9h45. Ainsi, aucune départ ne sera accepter après 10h.

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour le retrait de votre dossard.

Si vous récupérez le dossard d'un ami ou d'un proche, il faudra fournir les mêmes pièces justificatives.

Aucun dossard ne sera envoyé par voie postale.

Article 5 : CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES

Notez bien que seuls les participants présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Les podiums sont les suivants :

- Les 3 premiers hommes et femmes au classement général de chaque course
- Les 3 premiers relais au classement général :
 - En binôme pour le 10km
 - En binôme pour le 21,1km
 - En quatuor pour le 21,1km

2 autres prix seront remis :

- Meilleure embarcation (1^{ère} arrivée en joëlette, fauteuil ou course avec guide) pour le 5km
- Plus belle tenue insolite

La remise des récompenses sera effectuée à l'issue des 3 courses.

Chronométrage et classement

L'Évènement est chronométré. Une puce électronique sera collée sur le dossard de chaque participant. Celle-ci sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans son dossard, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Un classement entreprises sera également réalisé.

Article 6 : DÉPART – BARRIERES HORAIRES

Les départs sont prévus à partir de 10h00 au complexe sportif Saint Exupéry à Villebon-sur-Yvette.

Les parkings extérieurs du complexe sportif Saint-Exupéry et de l'Espace Jacques Brel seront accessibles jusqu'à 9h30. Ils seront ensuite rouverts vers 11h00.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ environ 15 mn avant le début de la course.

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve du 5 km est d'1h30, 10 km est de 2h00 et du 21,1 km est de 3h00.

Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Article 7 : RAVITAILLEMENT / MATERIEL OBLIGATOIRE

Deux ravitaillements d'eau seront positionnés aux kilomètres 3/8,5/13/16/18 pour la course de 21,1km
Un ravitaillement solide (fruits secs, barres céréales, etc.) sera positionné aux kilomètres 6 et 15 pour la course de 21,1km.

Deux ravitaillements d'eau seront positionnés aux kilomètres 3/8,5 pour la course de 10km.
Un ravitaillement solide (fruits secs, barres céréales, etc.) sera positionné aux kilomètres 6 pour la course de 10km.

Un ravitaillement d'eau sera positionné au kilomètre 3 pour la course de 5km.

Article 8 : ASSISTANCE MÉDICALE / SECURITE / SANITAIRE

Une assistance médicale est assurée sur le parcours au départ et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens.

Chaque participant engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Des sanitaires seront accessibles au sein du complexe sportif Saint-Exupéry, toute personne n'utilisant pas cet espace sanitaire à cet effet pourra être disqualifiée.

Article 9 : ASSURANCE

La protection sanitaire sera assurée par un service médical dédié.

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : ANIMATIONS

L'accès au village des animations sportives sera gratuit et proposé en complément des courses.

Le village d'animation sera accessible à tous (même aux non-participants de la course) et ouvert de 10h15 à 14h30. Pour plus de renseignements, consulter le site : <https://www.paris-saclay.com>

Article 11 : ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié à des mesures sanitaires

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à des mesures sanitaires, l'Organisateur proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription soustrait des frais liées à l'inscription en ligne.

Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors des mesures sanitaires

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à des mesures sanitaires, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard soustrait des frais liées à l'inscription en ligne.

Article 12 : DROIT D'IMAGES / ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "Paris-Saclay running tour" , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : CONDITIONS SANITAIRES

En cas de protections sanitaires renforcées, l'organisation de la course "Paris-Saclay running tour" se conformera au respect strict des règles transmises par le gouvernement et la préfecture du département à l'instar des conditions « Covid-19 » des années passées.

Ces règles s'imposeront à tous les participants et les spectateurs en fonction des instructions administratives transmises.

Art 14 : DONNEES PERSONELLES

Tout participant ne souhaitant pas apparaître sur les listes publiques (listes des inscrits et listes des résultats), doivent cocher une case à cet effet lors de leur inscription. Attention toutefois, ce choix est ferme et définitif.

Toute autre information liée à la réglementation générale à la protection des données personnelles (RGPD) est à adresser à contact@course-organisation.fr.

De façon générale, les données personnelles communiquées lors de l'inscription du participant à l'Evènement (ci-après les Données) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux CGV du site www.onsinscrit.com.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à la prestation sportive du participant (notamment son résultat, ses photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Organisateur. Son résultat associé à son nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.